



DÉCISION N°23.092

prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Culture Evénementiel Affaire suivie par : S. PAPON

Signature d'un devis de réservation avec la société DSO dans le cadre du Village de Noël 2023 (Manège).

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de l'organisation du Village de Noël, la société DSO propose la location d'un carrousel de 18 places comprenant le transport, montage, démontage et l'encadrement, les 8, 9 et 10 décembre 2023, au sein du parc du Gros Buisson, 16 rue du Président Salvador Allende, 91270 Vigneux-sur-Seine;

Considérant que cette offre a été acceptée et qu'il est nécessaire de signer le devis de réservation avec la société DSO afin que cette prestation ait lieu ;

DÉCIDE :

- Article 1: DE SIGNER le devis de réservation avec la société DSO, sise 15 rue Cugnot- 75018 PARIS, pour la location d'un carrousel de 18 places comprenant le transport, montage, démontage et l'encadrement, pour le village de Noël les 8, 9 et 10 décembre 2023, au sein du parc du Gros Buisson, 16 rue du Président Salvador Allende, 91270 Vigneux-sur-Seine,
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 5506.80€ (cinq mille cinq cent six euros et quatre-vingt centimes) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 09/05/2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20230509-23-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2023 Affichage : 10/05/2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage Par délégation du Conseil municipal, Le Maire Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 09/05/2023

